



## Cercle littéraire des écrivains cheminots

*Dévorant n° 288, mars-avril 2018*

Éditorial

### Une langue en pointillés

Nous évoquions, dans notre précédent éditorial, l'écriture inclusive : on en parle encore. Le Premier ministre, que l'on suppose, comme quelques autres, excédé par cette querelle franco-française, s'est, comme on dit, « fendu » d'une circulaire (du 21 novembre 2017). Celle-ci précise à la fois l'engagement pour le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'interdiction de l'usage de l'écriture dite inclusive.

Nous ne pouvons, notamment en songeant à la formation des écoliers et aussi, voire surtout, à la diffusion de la langue française dans la Francophonie, qu'approuver cette décision. Rappelons, comme cela fut dit à Ouagadougou : « Il y a bien longtemps que la langue française n'est plus uniquement française. Elle est d'autant, voire davantage, africaine que française. Elle a son point d'équilibre quelque part entre Kinshasa et Brazzaville, bien plus qu'entre Paris et Montauban. »

La circulaire précitée ne règle pas tout, il reste une zone d'incertitude non négligeable, celle de la féminisation des noms de métiers. Nous l'avons déjà écrit, des directives contradictoires, voire des invectives entrées dans la petite histoire de nos institutions, compliquent la tâche de ceux qui, s'efforcent de rédiger en respectant les règles. Fort heureusement nous avons noté que nos chers académiciens vont à nouveau plancher sur le sujet. Il leur faudra, de gré ou de force, regarder vers le nouvel horizon dessiné par l'usage.

En attendant, notre chroniqueur, toujours aussi incisif et pertinent, Jean-François Hagnéré, revient sur le sujet en montrant les méfaits de cette « grande et nouvelle idée de l'écriture inclusive » pour l'apprentissage de la langue française par les plus jeunes. Il ne se prive pas, pour notre plaisir intellectuel, de titiller le point médian.

J'évoquais l'Académie française, rendons hommage à Jean d'Ormesson, décédé le 5 décembre 2017 ; depuis 1973, il occupait, sous cette coupole, le siège numéro douze. On peut approuver ou ne pas approuver certains de ses engagements, mais il convient de porter à son crédit une qualité littéraire qui certainement honore notre langue. C'est à lui aussi que l'Académie doit d'avoir reçu la première femme écrivaine, à savoir Marguerite Yourcenar.

Je ne résiste pas, au risque d'irriter l'épiderme de certains de nos lecteurs, d'associer dans un même hommage la mémoire de Johnny Hallyday qui, en cette fin 2017, vola la vedette, dans la chronique nécrologique au premier cité.

Ce rapprochement, les possibles excès lors des funérailles du second, interpellent. L'un et l'autre constituent, qu'on le veuille ou bien que l'on tente

de s'en défendre, deux pans de notre Culture. Réjouissons-nous de vivre dans un pays où un tel grand écart est possible.

Je voudrais évoquer – permettez-moi de le faire par deux fois – la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Tout d'abord, nous tenons à féliciter, au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration, notre président d'honneur, Loïc Depecker, Délégué général à la langue française et aux langues de France qui, sur proposition du ministre de l'Éducation nationale, a été nommé par le Premier ministre, au grade de chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques.

Autre occasion de mentionner la DGLFLF, celle de la publication de son rapport annuel au Parlement, relatif à l'emploi de la langue française (signalé dans la lettre d'information du mois de décembre). Ce rapport propose un état très détaillé, par domaine, de l'usage de notre langue ; il évoque les écarts par rapport aux textes de loi.

Concernant les institutions de l'Union européenne, on peut notamment lire : « La situation du français dans les institutions européennes est pour le moins contrastée. Les informations communiquées par la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne confirment la nécessité de réagir avec volontarisme. » Contrasté, en effet, mais pas à l'avantage de notre langue : quels que soient les lieux : commissions, Conseil, Parlement, le taux de rédaction des documents en langue française n'atteint pas les quatre pour cent, tandis que celui des documents rédigés en anglais ne descend à soixante-huit pour cent qu'au Parlement, sinon il frôle les quatre-vingt-dix pour cent... L'Europe va parler la langue d'un pays qui la méprise... Chercher l'erreur !

Autre motif de s'attrister, mentionné dans la Presse cette fois, celui du résultat de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de nos bambins... loin, si loin dans le classement mondial. Ce pourrait être l'occasion de boucler cette chronique par une sorte de boomerang métaphorique qui reviendrait à la face des tenants de l'écriture inclusive, mais il n'est jamais bon de terminer sur une note discordante. Signalons le retour, non des Jedi, ces personnages de fiction, guerriers-philosophes, d'une série de films à succès qui n'ont pas besoin de nous, mais des dictées dans les salles de classe des écoles primaires. Souhaitons que, sans discriminer les élèves en difficulté, elles tirent vers le haut la jeune gente apprenante.

Revenons à la « maison » CLEC : l'assemblée générale, dont vous pourrez lire un compte rendu dans notre prochain numéro, s'est déroulée dans un climat sympathique, comme d'habitude ! Il nous a, hélas, fallu acter une baisse de nos effectifs d'une trentaine d'adhérents... mais en contrepoint, nous avons pu noter, pour le début de cette année, une recrudescence de nouvelles adhésions, plus d'une dizaine au mois de janvier !

Il faut poursuivre ! Parlez de nos activités, proposez des *dévorant*, mettez en avant les possibilités de publication dans la revue... soyez les messagers de notre association.

N'hésitez pas à vous faire entendre, dites-nous ce qui vous plaît, ce que vous souhaiteriez voir améliorer, consacrez un peu de votre temps libre et de vos capacités au service de l'association.

Et que sur ces bonnes résolutions, le printemps vous soit agréable !

Philippe Deniard